



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 82axcad79

Votre réf.:

Dossier suivi par : Max BACK  
Tél. 247-74637  
E-mail max.back@mi.etat

Luxembourg, le 8 mars 2019

**Concerne :** Ville d'Esch-sur-Alzette


**Objet :** Rôle supplétif de l'impôt foncier - Exercice 2018

---

Vu et rendu exécutoire à la somme négative de cent soixante-sept euros et soixante-dix centimes (-167,70€) conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Pour la Ministre de l'Intérieur,  
Le Conseiller

Clara Muller

 SECRETARIAT GENERAL  
Pit BIEVER  
13.03.2019





Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 17 janvier 2019  
Convocation des conseillers :  
le 17 janvier 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 25 janvier 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
Excusés : Marc Baum, Conseiller

Ministère de l'Intérieur

Entrée: 19 FEV. 2019

Le Conseil Communal;

82ax78353

**Objet : 11.2. Relevé et Rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2016, 2017 et 2018 (Titre 7); décision**

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2016, 2017 et 2018 au montant de € -167,70;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide  
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2016, 2017 et 2018 au montant de € -167,70.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 15.02.2019

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre